

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 juin 2025

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 21 mai 2025</p> <p>Date d'affichage : 21 mai 2025</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix du Mois de Juin</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Monsieur Alain BARRES, Monsieur Pierre JUILLARD.</p> <p><u>Présents par procuration</u> : Robert PISSAVY donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Madame Françoise ALRIQ donne pouvoir à Monsieur Pierre JUILLARD.</p> <p><u>Absent</u> : Monsieur Gilbert CROS, Monsieur Dimitri OCTAVIE</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2025

Il est nécessaire modifier le budget de fonctionnement comme suit :

- Augmentation de 1 500.00 € de dépense au compte « 673 titres annulés » pour exécuter des annulations de titres de recettes des années passées ;
- Les crédits nécessaires sont disponibles grâce à une hausse des recettes des ventes d'eau prévue sur des abonnés ayant un reliquat de dette à régler.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-BF_025_2025-BF

A G E D I

DECISION MODIFICATIVE n°1

SECTION FONCTIONNEMENT

AUGMENTATION DES DEPENSES

CHAPITRE 67 673 - Titres annulés	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €

HAUSSE DES RECETTES

CHAPITRE 70 70111 - Vente d'eau aux abonnés	1 500,00 €
TOTAL	1 500,00 €
TOTAL	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-BF_025_2025-BF

A G E D I